



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**BUDGET ANNEXE DU COMPLEXE D'ANIMATIONS
CULTURELLES ET FESTIVES
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE
LA VILLE DE COURNON D'Auvergne**

Numéro SIRET : 216 301 242 00204

POSTE COMPTABLE DE LA TRESORERIE DE CLERMONT BANLIEUE

M.14

Budget annexe - Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

**COMPLEXE D'ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES
ANNEE 2017**

Le budget doit être présenté en euros sans décime ni centime

Sommaire

	I. Informations générales (6)
p2	A - Informations statistiques, fiscales et financières B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
p3	A1 - Vue d'ensemble - Sections
p4	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p5	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p6	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p7	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
p8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p10	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p11	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes (7)
	A - Eléments du bilan
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
p12-13	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p14	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
p15	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
	A4 - Etat des provisions
	A5 - Etalement des provisions
p16	Etat de l'actif immobilisé
p17	Amortissements
p18	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p19	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM– Investissement (3)
p20	A8 - Etat des charges transférées
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
	B1.6 - Etat des engagements reçus
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
p21	C1 - Etat du personnel
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
	C3.2 - Liste des établissements publics créés
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures
p22	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT),

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L.5211-36 du CGCT, art L 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics,

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - ~~avec ou~~ sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 (2) ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (2) :

- ~~semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- ~~budgétaires (délibération n° du).~~

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget – primitif ~~ou cumulé~~ – de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (2) :

- ~~sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;~~
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 ;
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Rayer la mention inutile

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	172 600,00	165 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00 (si déficit)	7 600,00 (si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	172 600,00	172 600,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	95 950,00	76 760,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00 (si solde négatif)	75 915,00 (si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	95 950,00	152 675,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	268 550,00	325 275,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	36 350,00	0,00	30 050,00	30 550,00	30 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 971,00	0,00	34 840,00	34 840,00	34 840,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		75 321,00	0,00	64 990,00	65 490,00	64 990,00
66	Charges financières	33 800,00	0,00	30 250,00	30 250,00	30 250,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	600,00	100,00	600,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		109 621,00	0,00	95 840,00	95 840,00	95 840,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	75 550,00		76 760,00	76 760,00	76 760,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		75 550,00		76 760,00	76 760,00	76 760,00
TOTAL		185 171,00	0,00	172 600,00	172 600,00	172 600,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 600,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	750,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	157 500,00	0,00	160 500,00	160 500,00	160 500,00
Total des recettes de gestion courante		162 250,00	0,00	161 500,00	161 500,00	161 500,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		165 250,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		165 250,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 600,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 600,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	76 760,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
21	Immobilisations corporelles	3 100,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
Total des dépenses d'équipement		3 100,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000,00	0,00	76 450,00	76 450,00	76 450,00
Total des dépenses financières		73 000,00	0,00	76 450,00	76 450,00	76 450,00
45...1	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		76 100,00	0,00	95 950,00	95 950,00	95 950,00

<i>Total des dépenses d'ordre d'investissement</i>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--	--	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

TOTAL	76 100,00	0,00	95 950,00	95 950,00	95 950,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 950,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...2	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	75 550,00		76 760,00	76 760,00	76 760,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		75 550,00		76 760,00	76 760,00	76 760,00

TOTAL	75 550,00	0,00	76 760,00	76 760,00	76 760,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	75 915,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	152 675,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	76 760,00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 050,00		30 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 840,00		34 840,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	30 250,00	0,00	30 250,00
67	Charges exceptionnelles	600,00	0,00	600,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	76 760,00	76 760,00
Dépenses de fonctionnement – Total		95 840,00	76 760,00	172 600,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 600,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	76 450,00	0,00	76 450,00
21	Immobilisations corporelles (6)	19 500,00	0,00	19 500,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		95 950,00	0,00	95 950,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 950,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000,00		1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	160 500,00		160 500,00
77	Produits exceptionnels	3 500,00	0,00	3 500,00
Recettes de fonctionnement – Total		165 000,00	0,00	165 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 600,00
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 600,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		76 760,00	76 760,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	76 760,00	76 760,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	75 915,00
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	152 675,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	36 350,00	30 050,00	30 050,00
60611	Eau et assainissement	1 700,00	2 300,00	2 300,00
60612	Energie - Electricité	17 000,00	14 500,00	14 500,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit Equip.	500,00	300,00	300,00
6135	Locations mobilières	100,00	150,00	150,00
615228	Autres bâtiments	5 000,00	4 000,00	4 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 500,00	1 200,00	1 200,00
6156	Maintenance	4 000,00	2 300,00	2 300,00
6161	Multirisque	800,00	800,00	800,00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	200,00	200,00	200,00
6228	Divers	400,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	1 800,00	1 800,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	500,00	500,00
6256	Missions	350,00	200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications	800,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	200,00	200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 971,00	34 840,00	34 840,00
6331	Versement de transport	360,00	360,00	360,00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6333	Part.Emp. à la Form.Prof.Cont.	260,00	0,00	0,00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	360,00	400,00	400,00
6338	Aut.Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	100,00	100,00	100,00
64111	Rémunération principale	18 711,00	18 900,00	18 900,00
64112	NBI, sup de trait. & ind. Res.	880,00	1 480,00	1 480,00
64118	Autres indemnités	3 100,00	3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 610,00	3 610,00	3 610,00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	6 200,00	6 200,00	6 200,00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	1 190,00	590,00	590,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00	100,00	100,00
658	Ch. Div. de la Gest. courante	4 000,00	100,00	100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		75 321,00	64 990,00	64 990,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	33 800,00	30 250,00	30 250,00
66111	Intérêts réglés à échéance	37 100,00	33 650,00	33 650,00
66112	Intérêts rattachement ICNE	-3 300,00	-3 400,00	-3 400,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	600,00	600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	100,00	100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		109 621,00	95 840,00	95 840,00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	75 550,00	76 760,00	76 760,00
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	75 150,00	76 360,00	76 360,00
6862	Dot.Amort.des Ch. Fin. à Rép.	400,00	400,00	400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		75 550,00	76 760,00	76 760,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		75 550,00	76 760,00	76 760,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		185 171,00	172 600,00	172 600,00
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			172 600,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	29 300,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 700,00
= différence ICNE N - ICNE N-1	-3 400,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	4 000,00	0,00	0,00
6419	Remb. sur Rém. du Pers.	4 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	750,00	1 000,00	1 000,00
7083	Loc. Div. (autres qu'Imm.)	750,00	1 000,00	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	157 500,00	160 500,00	160 500,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	63 000,00	63 000,00
7552	Pr. Charge Déf. Budg. Ann.	97 500,00	97 500,00	97 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		162 250,00	161 500,00	161 500,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	3 500,00	3 500,00
7788	Produits except divers	3 000,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		165 250,00	165 000,00	165 000,00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	165 250,00	165 000,00	165 000,00
--	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 600,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	172 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 100,00	19 500,00	19 500,00
2184	Mobilier	0,00	1 500,00	1 500,00
2188	Autres	3 100,00	18 000,00	18 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 100,00	19 500,00	19 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 000,00	76 450,00	76 450,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	73 000,00	76 450,00	76 450,00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	73 000,00	76 450,00	76 450,00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	76 100,00	95 950,00	95 950,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées (9)</i>	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		76 100,00	95 950,00	95 950,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				95 950,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison: affectation à	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	75 550,00	76 760,00	76 760,00
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 784,00	57 784,00
2805	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	0,00	0,00
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	0,00	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	456,00	456,00
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 895,00	3 895,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,00	274,00
281538	Autres réseaux	604,00	604,00	604,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	895,00	895,00
28183	Mat.de bureau et informatique	0,00	2 935,00	2 935,00
28184	Mobilier	2 108,00	9 203,00	9 203,00
28188	Autres	8 820,00	400,00	400,00
4817	Pén.de Renég. de la Det.	400,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		75 550,00	76 760,00	76 760,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		75 550,00	76 760,00	76 760,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		75 550,00	76 760,00	76 760,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		75 915,00
		=
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES		152 675,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					1 044 000,00									
1641 Emprunts en euros (Total)					1 044 000,00									
6 / 1129065	CDC	16/12/2008	29/12/2008	03/01/2010	1 000 000,00	F		4,47	4,60	EUR	A	P	O	A-1
7 / 0963298	Caisse Epargne	16/12/2009	16/12/2009	01/11/2010	19 000,00	F		3,48	3,48	EUR	A	P	O	A-1
8 / 0338057	Banque Populaire	23/12/2010	18/01/2011	18/04/2011	25 000,00	F		3,30	3,34	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					1 044 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, ...)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres, à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine: Exemple A-1. Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		712 618,27					76 432,80	33 642,38	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		712 618,27					76 432,80	33 642,38	0,00
6 / 1129065	N	0,00		689 383,08	7,00	F		4,77	72 789,53	32 883,57	0,00
7 / 0963298	N	0,00		6 396,61	2,83	F		3,48	2 059,68	222,60	0,00
8 / 0338057	N	0,00		16 838,58	9,05	F		3,30	1 583,59	536,21	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		712 618,27					76 432,80	33 642,38	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt après opération de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opération de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Structure		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable au taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3 produits					
	% de l'encours	100,00 % de l'encours					
	Montant en euros	712 618,27 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; Multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couvertures éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

PROCEDURE AMORTISSEMENT	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
	Seuil unitaire en deca duquel les immobilisations de peu de valeur 1 100.00	
	Biens ou catégories de biens amortis :	18 décembre 2008
	Durée:	
	Frais d'études	/
	Frais d'insertions	/
	Logiciels	/
	Matériel de bureau et informatique	/
	Mobilier	/
	Autres immobilisations corporelles de collectivités	/
	Autres agencements et aménagements	10 février 2011
	Autres bâtiments publics	/
	Autres réseaux	/

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	provision de	constitution de	provisions	des provisions	montant des	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties d'emprunts						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	à constituer	Durée	1/1/N	l'exercice	restant à
(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.						

BUDGET COMPLEXE D'ANIMATIONS – ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Au 01/01/2017

COMPTE	N°		DÉSIGNATION	DATE	DURÉE	VALEUR	AMORT DE	CUMUL	VALEUR
	INVENTAIRE	N° FICHE							
2041512	14	14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	15	789 052,52	52 603,50	420 828,00	368 224,52
2041512	18	18	Solde Fond de concours	17/12/2010	14	43 749,65	3 124,98	21 874,86	21 874,79
2041512	19	19	Etude transférée au Fond de concours	01/01/2011	14	28 774,80	2 055,34	14 387,38	14 387,42
TOTAL1 : COMPTE = 2041512, SUB ÉQUIPMT GFP RATTACHEMENT BÂT						861 576,97	57 783,82	457 090,24	404 486,73
2051	31	31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	5	1 570,00	314,00	942,00	628,00
TOTAL1 : COMPTE = 2051, LOGICIELS						1 570,00	314,00	942,00	628,00
2128	15	15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	8	1 463,00	182,88	1 280,16	182,84
2128	20	20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	8	2 180,64	272,58	1 908,06	272,58
2128	21	21	Aménagement Parking	15/04/2011	0	57 314,19	0,00	0,00	57 314,19
TOTAL1 : COMPTE = 2128, AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉGMTS						60 957,83	455,46	3 188,22	57 769,61
21318	2	2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	15	45 704,40	3 046,96	21 328,72	24 375,68
21318	6	6	Aménagements 2003	31/07/2003	1	38,49	0,00	38,49	0,00
21318	13	13	Lasure murs extérieures (travaux en régie)	09/09/2009	15	8 187,13	545,81	3 820,67	4 366,46
21318	17	17	Aménagements 2009	24/02/2009	15	4 524,05	301,60	2 111,20	2 412,85
TOTAL1 : COMPTE = 21318, AUTRES BATIMENTS PUBLICS						58 454,07	3 894,37	27 299,08	31 154,99
2135	30	30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	10	1 201,78	120,18	480,72	721,06
2135	2015001	2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	14/04/2015	10	1 540,00	154,00	308,00	1 232,00
TOTAL1 : COMPTE = 2135, INSTALL,AMÉGMT DES CONSTRUCT°						2 741,78	274,18	788,72	1 953,06
21538	5	5	Travaux fouille	16/07/2008	20	12 065,85	603,29	4 223,03	7 842,82
TOTAL1 : COMPTE = 21538, AUTRES RÉSEAUX						12 065,85	603,29	4 223,03	7 842,82
2181	24	24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	10	1 535,43	153,54	767,70	767,73
2181	27	27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	10	894,74	89,47	447,35	447,39
2181	28	28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	10	4 461,06	446,11	2 230,55	2 230,51
2181	29	29	Protection murs et porte acces cuisine (trvx régie)	26/08/2013	10	2 043,42	204,34	817,36	1 226,06
TOTAL1 : COMPTE = 2181, INSTALL GNLES, AGENCEMENTS, ..						8 934,65	893,46	4 262,96	4 671,69
2183	33	33	PC portable Lenovo L430 14"	08/12/2014	1	669,09	0,00	669,09	0,00
TOTAL1 : COMPTE = 2183, MATÉRIEL BUREAU INFORMATIQUE						669,09	0,00	669,09	0,00
2184	7	7	Vestiaires mobiles et cintres antiviol	06/04/2009	15	2 062,80	137,52	1 100,16	962,64
2184	12	12	Tables et chaises	18/12/2008	15	35 347,78	2 797,88	18 560,52	16 787,26
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER						37 410,58	2 935,40	19 660,68	17 749,90
2188	3	3	Praticable-chariot	10/10/2008	10	17 536,95	1 753,70	15 495,90	2 041,05
2188	4	4	Équipement cuisine	29/10/2008	10	47 058,22	4 705,82	41 581,19	5 477,03
2188	8	8	Cendriers	06/04/2009	15	1 816,00	121,07	968,56	847,44
2188	9	9	Vestiaires	06/04/2009	10	1 150,00	115,00	920,00	230,00
2188	11	11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	10	6 245,00	624,50	4 996,00	1 249,00
2188	16	16	Autolaveuse	27/05/2010	10	2 497,96	249,80	1 748,60	749,36
2188	22	22	Rideau métallique	04/07/2011	10	1 120,00	112,00	672,00	448,00
2188	23	23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	10	2 104,32	210,43	1 052,15	1 052,17
2188	25	25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	10	3 150,82	315,08	1 575,40	1 575,42
2188	26	26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	10	2 084,28	208,43	1 042,15	1 042,13
2188	32	32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	10	2 108,33	210,83	632,49	1 475,84
2188	2015003	2015003	Vidéoprojecteur Sony salle 2	02/07/2015	10	1 937,66	193,77	387,54	1 550,12
2188	2016001	2016001	Double micro main UHF Prodipe	11/08/2016	1	381,83	381,83	381,83	0,00
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOS CORPORELLES						89 191,37	9 202,26	71 453,81	17 737,56
4817	34	34	Frais de renégociation de prêt contrat 1263602	01/01/2014	5	2 000,00	400,00	1 600,00	400,00
TOTAL1 : COMPTE = 4817, PÉNALTÉS RENÉGOCIATION DETTE						2 000,00	400,00	1 600,00	400,00
TOTAL GÉNÉRAL						1 135 572,19	76 756,24	591 177,83	544 394,36

BUDGET COMPLEXE D'ANIMATIONS – AMORTISSEMENTS 2017

N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION	DATE D'ACQUISITION	COMPTE	DURÉE D'AMORT	VALEUR BRUTE	CUMUL DES		VNC au 31/12	
							AMORT. ANTERIEURS	AMORT DE L'EXERCICE		CUMUL DES AMORT.
14	14	Fonds de concours transféré	31/12/2009	2041512	15	789 052,52	368 224,30	52 603,50	420 828,00	368 224,52
18	18	Solde Fond de concours	17/12/2010	2041512	14	43 749,65	18 749,88	3 124,98	21 874,86	21 874,79
19	19	Etude transférée au Fond de concours	01/01/2011	2041512	14	28 774,80	12 332,04	2 055,34	14 387,38	14 387,42
TOTAL1 : COMPTE = 2041512, SUB ÉQUIPMT GFP RATTACHEMT BÂT						861 576,97	399 306,42	57 783,82	457 090,24	404 486,73
31	31	Visite virtuelle 360°	23/07/2014	2051	5	1 570,00	628,00	314,00	942,00	628,00
TOTAL1 : COMPTE = 2051, LOGICIELS						1 570,00	628,00	314,00	942,00	628,00
15	15	Pose châssis sur porte en bois	11/05/2010	2128	8	1 463,00	1 097,28	182,88	1 280,16	182,84
20	20	Installation grille vers entrée salle 2	30/12/2010	2128	8	2 180,64	1 635,48	272,58	1 908,06	272,58
TOTAL1 : COMPTE = 2128, AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉGMTS						3 643,64	2 732,76	455,46	3 188,22	455,42
2	2	Aménagements 2005 à 2008	14/05/2003	21318	15	45 704,40	18 281,76	3 046,96	21 328,72	24 375,68
13	13	Lasure murs extérieurs (travaux en régie)	09/09/2009	21318	15	8 187,13	3 274,86	545,81	3 820,67	4 366,46
17	17	Aménagements 2009	24/02/2009	21318	15	4 524,05	1 809,60	301,60	2 111,20	2 412,85
TOTAL1 : COMPTE = 21318, AUTRES BATIMENTS PUBLICS						58 415,58	23 366,22	3 894,37	27 260,59	31 154,99
30	30	Remplacement électrovanne	12/12/2013	2135	10	1 201,78	360,54	120,18	480,72	721,06
2015001	2015001	Enseigne extérieure PVC Blanc	14/04/2015	2135	10	1 540,00	154,00	154,00	308,00	1 232,00
TOTAL1 : COMPTE = 2135, INSTALL.AMÉNGMT DES CONSTRUCT°						2 741,78	514,54	274,18	788,72	1 953,06
5	5	Travaux fouille	16/07/2008	21538	20	12 065,85	3 619,74	603,29	4 223,03	7 842,82
TOTAL1 : COMPTE = 21538, AUTRES RÉSEAUX						12 065,85	3 619,74	603,29	4 223,03	7 842,82
24	24	Protection mur couloir traiteur (travaux en régie)	03/07/2012	2181	10	1 535,43	614,16	153,54	767,70	767,73
27	27	Bar extérieur (trvx régie)	31/12/2012	2181	10	894,74	357,88	89,47	447,35	447,39
28	28	Clôture bois chemin chaufferie (trvx régie)	31/12/2012	2181	10	4 461,06	1 784,44	446,11	2 230,55	2 230,51
29	29	Protection murs et porte acces cuisine (trvx régie)	26/08/2013	2181	10	2 043,42	613,02	204,34	817,36	1 226,06
TOTAL1 : COMPTE = 2181, INSTALL GNLES, AGENCEMENTS, ..						8 934,65	3 369,50	893,46	4 262,96	4 671,69
7	7	Vestiaires mobiles et cintres antivol	06/04/2009	2184	15	2 062,80	962,64	137,52	1 100,16	962,64
12	12	Tables et chaises	18/12/2008	2184	15	35 347,78	15 762,64	2 797,88	18 560,52	16 787,26
TOTAL1 : COMPTE = 2184, MOBILIER						37 410,58	16 725,28	2 935,40	19 660,68	17 749,90
3	3	Praticable-chariot	10/10/2008	2188	10	17 536,95	13 742,20	1 753,70	15 495,90	2 041,05
4	4	Équipement cuisine	29/10/2008	2188	10	47 058,22	36 875,37	4 705,82	41 581,19	5 477,03
8	8	Cendriers	06/04/2009	2188	15	1 816,00	847,49	121,07	968,56	847,44
9	9	Vestiaires	06/04/2009	2188	10	1 150,00	805,00	115,00	920,00	230,00
11	11	Vidéo projecteur salle 1	05/05/2009	2188	10	6 245,00	4 371,50	624,50	4 996,00	1 249,00
16	16	Autolaveuse	27/05/2010	2188	10	2 497,96	1 498,80	249,80	1 748,60	749,36
22	22	Rideau métallique	04/07/2011	2188	10	1 120,00	560,00	112,00	672,00	448,00
23	23	Machine à glaçons creux	11/06/2012	2188	10	2 104,32	841,72	210,43	1 052,15	1 052,17
25	25	Serrures anti-intrusion salles 1 et 2	02/10/2012	2188	10	3 150,82	1 260,32	315,08	1 575,40	1 575,42
26	26	Installation prises disjoncteurs	02/10/2012	2188	10	2 084,28	833,72	208,43	1 042,15	1 042,13
32	32	Matériel de sonorisation salle 1	18/08/2014	2188	10	2 108,33	421,66	210,83	632,49	1 475,84
2015003	2015003	Vidéoprojecteur Sony salle 2	02/07/2015	2188	10	1 937,66	193,77	193,77	387,54	1 550,12
2016001	2016001	Double micro main UHF Prodipe	11/08/2016	2188	1	381,83	0,00	381,83	381,83	0,00
TOTAL1 : COMPTE = 2188, AUTRES IMMOBILITÉS CORPORELLES						89 191,37	62 251,55	9 202,26	71 453,81	17 737,56
TOTAL GÉNÉRAL						1 075 550,42	512 514,01	76 356,24	588 870,25	486 680,17

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		76 450,00 I	76 450,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		76 450,00	76 450,00
1641	Emprunts en francs ou Euros	76 450,00	76 450,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	76 450,00	0,00	0,00	76 450,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Insérer uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		76 760,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	76 760,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		76 760,00	76 760,00
28041512	GFP de rattachement bât & inst	57 784,00	57 784,00
28051	Conc.Dr.Sim.Brev.Lic.Dr.	314,00	314,00
28128	Autres Ag. et Am. de Terr.	456,00	456,00
281318	Autres bâtiments publics	3 895,00	3 895,00
28135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	274,00	274,00
281538	Autres réseaux	604,00	604,00
28181	Instal.Gén.,Ag.&Am. des Const.	895,00	895,00
28183	Mat.de bureau et informatique	2 935,00	2 935,00
28184	Mobilier	9 203,00	9 203,00
28188	Autres	400,00	400,00
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	76 760,00	0,00	75 915,00	0,00	152 675,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	76 450,00
Ressources propres disponibles IV	152 675,00
Solde V = IV - II(6)	76 225,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	N° Inventaire	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Compte	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL					2 000,00	1 200,00	400,00	400,00
2014	34	Frais de renégociation du contrat de prêt 1263602	5	4817	2 000,00	1 200,00	400,00	400,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III);

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	1	2	1		1
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1	2	1		1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		1	1	2	1		1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995 ;

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel à 80%

(quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D – ARRETE - SIGNATURES

	Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés VOTES : Pour Contre Abstentions
Date de convocation :/...../.....	
Présenté par le Maire (1), A COURNON D'AUVERGNE le / /	
Le Maire (1), Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session / /	
A COURNON D'AUVERGNE le / /	
Les membres du Conseil Municipal (2),	
Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... / ... / ..., et de la publication le ... / ... /	
A COURNON D'AUVERGNE, le/...../.....	

(1) Compléter par le président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général

(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général...